

Le handicap expose à la pauvreté et aux bas niveaux de vie

31 décembre 2022



La moitié des personnes handicapées de 15 à 59 ans [1] ont un niveau de vie mensuel inférieur à 1 426 euros selon les données 2017 publiées par le ministère des Solidarités [2]. Ce niveau de vie médian est inférieur de 281 euros par mois à celui de l'ensemble des personnes du même âge (1 707 euros).

Personnes âgées de 15 à 59 ans. Niveau de vie mensuel après prestations sociales et impôts pour une personne seule. Lecture : la moitié des personnes handicapées vivent dans la pauvreté. Elles représentent 12 % de l'ensemble des personnes handicapées ont un niveau de vie inférieur à 1 426 euros par mois pour une personne seule. **le 12,1 % des personnes handicapées au seuil de 60 % du niveau de vie médian, selon les données 2019 du ministère des Solidarités. 19,5 % des personnes handicapées vivent sous le seuil de pauvreté, contre 12,8 % des non-handicapés du même âge (15 ans et plus). Les personnes en situation de handicap sont donc 1,5 fois plus exposées à la pauvreté que les non-handicapés.**

Les personnes d'âge actif ont encore plus concernées : parmi les 15-59 ans, une personne handicapée sur quatre vit sous le seuil de

pauvreté de 60 % du niveau de vie médian (donnée 2017, ministère des Solidarités). Les personnes qui souffrent d'un handicap dès leur jeunesse, ou au cours de leur carrière professionnelle, en subissent des conséquences économiques plus graves que les personnes qui rencontrent des limitations en raison du vieillissement : les handicapés d'âge actif connaissent **des difficultés d'intégration dans le monde du travail** en raison de leurs déficiences physiques ou mentales, mais aussi de leur parcours scolaire rendu plus difficile. Seulement 17 % des personnes handicapées d'âge actif ont un diplôme supérieur au bac (contre 34 % de l'ensemble de la population du même âge) en 2018. 41 % des personnes handicapées travaillent, contre 66 % de l'ensemble des adultes d'âge actif. Et lorsqu'elles travaillent, elles sont plus souvent ouvrières et plus souvent à temps partiel.

Une personne est considérée comme handicapée lorsqu'elle se déclare fortement limitée, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement. **Seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian. Lecture : parmi la population pauvre de 15 ans ou plus, 12,1 % sont des personnes handicapées. 19,5 % des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus sont pauvres.** Le handicap recouvre des situations différentes selon son type (moteur, sensoriel, mental) et sa gravité. Pour aller plus loin, il faudrait disposer de données plus détaillées. **Uniquement la dernière enquête publiée sur le sujet date de 2010 [3]. Elle concluait alors que 30 % des 15-64 ans qui souffraient d'un handicap mental sévère vivaient sous le seuil de pauvreté, alors que c'était le cas de 12,7 % des personnes sans handicap. De même, être touché par plusieurs limitations handicapantes expose davantage à la pauvreté : un cinquième des personnes dans ce cas vivaient sous le seuil de pauvreté, toujours quand les limitations étaient sévères.**

Seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian. **en milliers** **Taux de pauvreté en %** **Part de la population pauvre en %**
La pauvreté en termes monétaires sous-estime les privations que subissent les personnes handicapées les plus défavorisées. Le handicap peut rendre la vie quotidienne plus coûteuse. Selon le type de limitation, ces personnes peuvent avoir **10,5** m² d'un logement accessible, **12,2** équipements spécifiques de services d'aide de soins, etc. **12,8** qui contraignent encore plus les budgets des plus modestes d'entre elles. Ainsi, 29 % des personnes handicapées de 16 à 64 ans peuvent être considérées comme « pauvres en conditions de vie » [4] selon l'Insee en 2018, une proportion 2,4 fois plus élevée que pour l'ensemble de la population du même âge (12 %).

Une pauvreté en partie invisible

Les données sur le niveau de vie des personnes handicapées diffusées par le ministre des Solidarités portent sur les revenus des ménages au sein desquels vit au moins un adulte handicapé. L'ensemble des revenus du ménage sont pris en compte. Les personnes handicapées qui ont très peu de ressources personnelles mais vivent avec un conjoint aisé ne sont donc pas comptées parmi les personnes pauvres. Par ailleurs, les personnes vivant dans un foyer pour personnes handicapées ou en maison de retraite ne sont pas prises en compte non plus.

[1] Une personne est considérée comme handicapée si elle déclare être fortement limitée, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement.

[2] Voir *L'aide et l'action sociales en France. Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion*, édition 2020, Drees, 2020.

[3] « Le niveau de vie des personnes handicapées : des différences marquées selon les limitations », *Études et Résultats*, n° 1003, Drees, ministère des Solidarités, mars 2017.

[4] Ici, on considère comme pauvres en conditions de vie les personnes qui déclarent au moins huit privations parmi une liste de 27.

• Emplacement :

[Accueil](#) > [Modes de vie](#) >

• Adresse de cet article : <http://discrimination.fr/Le-handicap-expose-a-la-pauvrete-et-aux-bas-niveaux-de-vie>